



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Clé-des-Champs

N° de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE de la Clé-des-Champs, Dunham**

**Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement tenue le 14
septembre 2020, 18 h 30 à l'école de la Clé-des-Champs.**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Marie Bolduc, enseignante
Isabelle Miltimore, enseignante
Isabelle Lambert, enseignante
Bianca Bélisle, technicienne en service de garde
Nicholas Nadeau, parent
Sébastien Goyer, parent
Maude Ménard-Dunn, parent
Lisange Racine, parent
Michelle Reginster, parent

ÉTAIT ABSENT

Karine Beauchemin, personnel de soutien

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Michel Moreau, Directeur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 35.

La direction, Michel Moreau, constate le quorum et ouvre la séance. Il mènera la séance jusqu'à ce que les membres élisent une personne à la présidence. Un tour de table est fait afin de se présenter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Marie Bolduc, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. PAROLE AU PUBLIC.

Nil

23CE2021-001



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Clé-des-Champs

23CE2021-002

4. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE.

La direction de l'école informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement comme président.

Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d'établissement.

Lisange Racine propose Maude Ménard-Dunn pour combler ce poste.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celle-ci est élue par acclamation au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

Il est proposé par Sébastien Goyer et résolu :

QUE Maude Ménard-Dunn soit élue présidente du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTENCE.

La direction de l'école informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement à la vice-présidence tel que décrit dans les règles de régie interne.

Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d'établissement.

Maude Ménard-Dunn propose Lisange Racine pour combler ce poste.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celle-ci est élue par acclamation au poste de vice-présidente du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

QUE Lisange Racine soit élue vice-présidente du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23CE2021-003

6. ÉLECTIONS AU SECRÉTARIAT-TRÉSORERIE.

Michel Moreau présente la candidature de Karine Beauchemin pour combler ce poste.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celle-ci est élue par acclamation au poste de secrétaire-trésorière du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

Il est proposé par Isabelle Miltimore, et résolu :

QUE Karine Beauchemin agisse comme secrétaire-trésorière du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23CE2021-004

La direction offre ses félicitations à tous les élus et la nouvelle présidente prend en charge le déroulement de la réunion.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Clé-des-Champs

23CE2021-005

7. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2020

Il est proposé par Lisange Racine, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 22 juin 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Nil

8. ADOPTION D'UN CALENDRIER DES SÉANCES

La direction de l'école dépose un projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé par Bianca Bélisle, et résolu :

QUE le projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 soit adopté tel que déposé soit aux dates suivantes :

- 1^{er} décembre 2020
- 16 février 2021
- 30 mars 2021
- 18 mai 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23CE2021-006

9. RÉVISION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Voici les règles de régie interne

- Début de l'assemblée : 18 h 30.
- Durée : 2 h 30 maximum.
- Absence : aviser le plus rapidement possible le président du conseil ou l'école.
- Parole au public : au début de l'ordre du jour et maximum 15 minutes.
- Avis de convocation : 5 jours ouvrables par courriel.
- Après 2 absences non motivées, le président appellera la personne afin de l'informer qu'elle sera remplacée pour le reste de l'année par un substitut.
- Indiquer dans l'ordre du jour les points de décision et d'information.
- Ajout d'un poste à la vice-présidence.
- Les sujets abordés lors des rencontres du conseil traiteront de sujets touchant l'école de façon générale et non d'une problématique en particulier.

Il est proposé par Michelle Reginster, et résolu :

QUE les règles de la régie interne de 2019-2020 soient reconduites pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23CE2021-007



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Clé-des-Champs

23CE2021-008

10. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

La direction de l'école informe qu'il y a lieu de nommer des membres de la communauté au conseil d'établissement de l'école.

Les membres proposent les personnes suivantes pour agir comme représentants de la communauté, savoir :

- Guillaume Brais
- Maguy Carpentier

Ces personnes ont déjà manifesté leur désir d'agir à titre de représentant de la communauté au sein du conseil d'établissement.

ATTENDU la proposition des membres ;

Il est proposé par Isabelle Lambert et résolu ;

QUE Maguy Carpentier et Guillaume Brais soient nommés officiellement comme représentants de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

La direction de l'école remet à chaque membre du conseil d'établissement et explique un formulaire de dénonciation d'intérêts à être signé et remis à la fin de la séance.

12. POINTS DE DÉCISION

12.1 RÉOLUTION DEMANDÉE POUR LES SORTIES À DISTANCE DE MARCHÉ

- Considérant les multiples possibilités offertes aux classes et au SDG de faire des sorties dans la ville ;
- considérant le besoin de garder un minimum de souplesse et de spontanéité dans l'horaire des enseignants et du SDG ;
- considérant que la direction s'assurera que les sorties à distance de marche se feront dans le cadre du projet éducatif ;
- considérant que la direction tiendra compte de la sécurité des élèves dans l'approbation des sorties ;
- considérant que la direction fera un rapport des activités approuvées au conseil ;

23CE2021-009

Il est proposé par Nicolas Nadeau, et résolu :

QUE la direction puisse approuver, de façon exceptionnelle, des sorties à distance de marche sans autorisation préalable au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Clé-des-Champs

12.2 RÉOLUTION DEMANDÉE POUR LES SORTIES ÉDUCATIVES

- Considérant que des offres de sortie respectant le projet éducatif de l'école peuvent être faites à la dernière minute ;
- considérant que ces sorties seront stimulantes et enrichissantes pour les élèves ;
- considérant que dans la mesure du possible, les sorties doivent être approuvées par le conseil avant la date ciblée ;
- considérant que dans l'impossibilité de faire approuver une sortie par le conseil avant la date ciblée, la direction demandera une approbation par courriel auprès de tous les membres du conseil ;
- considérant que la direction fera un rapport des activités approuvées au conseil.

Il est proposé par Isabelle Lambert, et résolu ;

QUE la direction procède de la façon décrite avant l'approbation d'une sortie éducative.

23CE2021-010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 CAMPAGNE DE FINANCEMENT

La direction mentionne qu'il y a lieu de prendre une décision concernant les campagnes de financement pour l'année 2020-2021. Comme l'année scolaire 2020-2021 sera particulière et qu'il y aura beaucoup moins d'activités et considérant que nous avons un solde de 12 308 \$ dans le fonds à destination spéciale dédié aux activités et à la vie scolaire, la question se pose à savoir s'il est nécessaire de procéder à une campagne de financement cette année

23CE2021-011

Il est proposé par Sébastien Goyer, et résolu :

QU'aucune campagne de financement ait lieu pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CONSULTATION DU CONSEIL

13.1 CONSULTATION SUR LES CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Voici les critères de sélection sur lesquels les membres du conseil d'établissement se sont arrêtés pour le poste de directeur/directrice d'établissement :

- connaissance du milieu ;
- dynamique, polyvalent (e), disponible ;
- travaillant bien en équipe et bon soutien de l'équipe-école ;
- bonne capacité d'adaptation ;
- excellentes habiletés en communication orale et écrite tant avec les parents qu'avec les enfants ;
- leadership ;
- possédant des valeurs conformes au projet éducatif de l'école qui est axé sur la qualité du français, le respect et la santé de nos élèves et des valeurs éco responsables ;
- possédant une ouverture d'esprit face aux innovations, aux nouveaux courants ;
- désirant rester dans notre milieu pour plusieurs années afin d'offrir de la stabilité ;
- Un poste de direction non scindé afin d'offrir les services et le rendement attendus du milieu.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Clé-des-Champs

14. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Aucune rencontre n'a eu lieu à ce jour.

15. INFORMATION DU SERVICE DE GARDE

Bianca Bélisle mentionne qu'il y a une nouvelle éducatrice au service de garde. Elle fait également mention du service de garde le matin et de l'avenir incertain de ce dernier vu le peu d'enfant présent.

16. VIE SCOLAIRE

16.1 INFORMATION DU PARASCOLAIRE À L'ÉCOLE

La direction de l'école informe le conseil d'établissement qu'aucune activités parascolaire n'auront lieu pour la période automnale. Il verra l'évolution de la situation pour la session hivernale.

17. INFORMATION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

17.1 MISE À JOUR TRAVAUX, SOCCER, CLASSE EXTÉRIEUR

La direction informe le conseil des avancements des travaux de l'ascenseur. Il mentionne également les travaux effectués sur le terrain de soccer synthétique et l'aménagement paysager qu'il reste à faire. Le projet de la classe extérieur se poursuivra cette année et espérant sa réalisation dans les meilleurs délais.

17.2 SCÉNARIOS PANDÉMIE

La direction explique les différents scénarios envisagés en situation de pandémie et la vie de l'école actuelle avec ce que l'on vit présentement.

17.3 MATÉRIEL INFORMATIQUE SUIVI SONDAGE

La direction mentionne que les enseignants ont fait parvenir un sondage pour les besoins en matériel informatique et ils ont fait suivre les résultats à la direction pour compilation.

17.4 MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ENFANTS À LA MAISON

La direction mentionne que le centre de services scolaire sera prêt à soutenir les enfants à la maison pour cause d'exclusion dû à la pandémie, au niveau du matériel pédagogique à fournir pour la continuité des cours en ligne advenant une fermeture de classe ou de l'école en temps de pandémie.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École de la Clé-des-Champs

18. INFORMATION DES ENSEIGNANTS

Les enseignantes mentionnent que le personnel de l'école à l'intention de fêter la fête de l'Halloween à l'école en respectant les mesures sanitaires. Il est également mentionné qu'une alliance avec la Ville de Dunham pourrait être faite afin d'avoir leur participation au sein de l'école pour l'événement.

19. CORRESPONDANCE ET PUBLICITÉ

Aucun commentaire.

20. AFFAIRES DIVERSES

20.1 SÉCURISATION DE LA ZONE SCOLAIRE

La direction souligne l'engagement du brigadier scolaire au coin de la rue Principale et de la route 202. Effectivement, la Ville de Dunham a retenu les services de monsieur Richard Werner comme brigadier pour la période du matin et du retour à la maison en fin de journée.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Lisange Racine, et résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23CE2021-012

(signature)
La Présidente

(signature)
Le Directeur